

Compte Rendu Rencontre du 07 août 2018, Le Raisin de Table en Agriculture Biologique :

Étaient présents : 11 producteurs (dont 1 lycée agricole), 8 conseillers (Chambre d'Agriculture, coopérative, AgriBio82, AOP Chasselas, Centre d'Expérimentation) et 2 acheteurs soit 21 personnes au total.

➤ **Rappels réglementaires Agriculture Biologique**

Des rappels réglementaires sur la conversion AB ont été réalisés par Marie Bollino, de la Chambre d'Agriculture. Ainsi, le cahier des charges en productions végétales a été abordé. Actuellement, concernant l'achat de semences et de plants Bio ou demande de dérogation, les plants de raisins de table sont sous dérogation permanente, c'est à dire il n'existe pas encore de producteurs de plants bio. Gilles Adgié, technicien de l'AOP Chasselas de Moissac a informé que l'année prochaine, il devrait y avoir une possibilité de production de plants bio de raisin de table en France.

Ensuite, quelques rappels sur l'utilisation d'engrais bio ou de produits phytos bio ont été fait. Marc Miette, animateur Bio Occitanie et AgriBio82 a indiqué que les listes européennes des matières utilisables en Bio sont consultables sur le site de l'ITAB à l'adresse : <http://www.itab.asso.fr/activites/guide-intrants.php>).

Enfin, les étapes de conversion ont été rappelées : demande de devis, choix de l'organisme et notification à l'Agence Bio, Validation du devis avec l'organisme = date d'engagement en AB avec le respect du cahier des charges, et enfin Visite de l'organisme certificateur et documents à conserver pour la PAC sont « attestation d'engagement en AB » et « attestation de notification à l'agence bio ». Il faut ensuite chaque année penser à transmettre « l'attestation des productions végétales » lorsque l'organisme certificateur est passé (avec le détail des surfaces par culture).

Si vous avez d'autres questions sur la partie administrative de la conversion, n'hésitez pas à vous adresser au Point Info Bio, animé par Marie Bollino, au 05 63 63 30 25.

➤ **Production Raisin de Table BIO : Contexte**

Gilles Adgié et Marc Miette ont ensuite présentés la production de raisin de table en Europe, en France et ensuite en Agriculture Biologique.

- Situation de la production de raisin de table :
 - La FRANCE est le 5^{ème} pays producteur en Europe après l'ITALIE, l'ESPAGNE, la GRECE et la SLOVENIE,
 - La production française est de 45 000 tonnes sur 7135 ha,
 - Cette production est concentrée sur 2 bassins : le Sud-Est qui représente 70 % des volumes (majoritairement Muscat) et le Sud-Ouest 25 % (*source AOPn Raisin de table*),
 - La consommation française de raisin de table est estimée à 185 000 t,
 - Le Vaucluse et le Tarn-et-Garonne sont les 2 principaux départements producteurs avec le Gard, l'Hérault et le Lot et Garonne,
 - Le Tarn-et-Garonne produit 11000 t sur 1000 ha représentant 30% de la production Nationale,
 - La grande majorité des vignes a plus de 20 ans et est constituée à plus de 60 % de Chasselas, la variété traditionnelle de la région de Moissac et ses environs, bénéficiant d'un signe officiel de qualité européen (AOP - Appellation d'Origine Protégée - se substituant à l'AOC française).

- Le contexte du raisin de table :
 - Baisse de la production depuis 20 ans,
 - Disparition des zones de production et des exploitations,
 - Moyenne d'âge des exploitants élevée,
 - Peu d'installations de jeunes agriculteurs,
 - Production exigeante en main d'œuvre de qualité,
 - Sensibilité aux aléas climatiques (gel, grêle, brûlures du soleil).
 - L'Agriculture biologique en France :
 - L'AB représente 32 326 exploitations agricoles sur 1,54 millions d'hectares au niveau national en 2016, soit 5,7% de la SAU française.
 - En Occitanie, ce sont 7 227 producteurs qui sont engagés en Bio : 1^{ère} région française en nombre de producteurs bio.
 - En 2014/2015 : les réseaux de vente spécialisés (vente directe et magasins spécialisés bio) progressent plus vite que la GMS.
 - En Fruits frais : l'Occitanie est la 1^{ère} région de production en Bio avec 1 146 producteurs et 2 670 ha (dont 488 ha en conversion).
 - En Tarn et Garonne : 48 EA pour environ 86 ha en Bio + conversion (3 ha en conversion) en raisin de table Bio.
 - Focus raisin de table en AB dans le 82 (Chasselas de Moissac et autres variétés d'Agribio82) :
 - Depuis 2010 = 5 à 6 producteurs, environ 150 à 200 tonnes sont en conversion,
 - Evolution de + 10% du volume en raisin de table bio chaque année depuis 3 ans,
 - Depuis 2 ans : demande exponentielle en circuit gros ; 90 % du volume vendu circuit gros,
 - D'ici 1 à 2 ans beaucoup de producteurs en conventionnel vont se convertir vers l'AB,
 - Volume du circuit demi-gros = 500 KG/semaine en saison,
 - Depuis de 2 à 3 ans évolution du prix + ou - 10 %,
 - Prévision de récolte pour 2018 = 250 Tonnes au total (40 tonnes en C2), dont 170 Tonnes Chasselas.
- Rendement moyen 6 T/HA
- Coût de production AB : de 1,80 €/KG (vrac 6 KG) à 2,30 €/KG (barquette)
 - Rajouter 0,4 €/KG pour la longue conservation
 - Coût du conditionnement et du ciselage environ 0,5 €/KG
 - Prix moyen payé aux producteurs pour du Chasselas AOP = 3,50 €/KG
 - 1,80 €/KG à 2,50 €/KG fourchette moyenne prix payé aux producteurs pour Chasselas Coteaux du Quercy.
- Le prix varie selon la loi du marché

➤ Production de Raisin de Table BIO : Approche technique

Une évolution récente (2008) concerne le TBORD. Il s'agit d'une forme haute de palissage de la vigne, où les grappes sont protégées des agressions du soleil et de la déshydratation.

- Mise en place du TBORD :
 - Distances de plantation : 3,3 m mini entre rangs
1 à 1,2 m entre souches
 - Taille guyot recommandée avec 1 à 2 flèches
 - Hauteur de fil de fléchage : 1,4 m mini
 - Hauteur des 2 fils de palissage : 1,7 m mini
 - Largeur de la potence : 0,9 m maximum

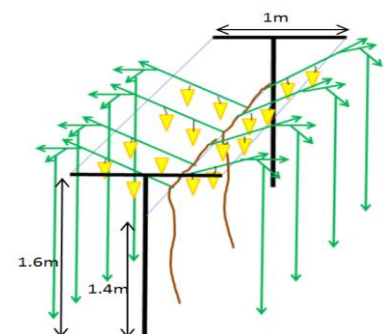


Schéma général du TBORD

Cette action est cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat au travers du CasDar.

- Écimage : 30 cm du sol
- Palissage avec piquets 2,5 m alternés avec piquets de 4 m pour protection grêle
- Tuteur individuel pour travail mécanique du sol
- Amarrage solide : centre de gravité plus haut

- Traitements phytos Bio :

Il est très important en AB d'être prudent sur la qualité de la pulvérisation : étalonnage et réglage des buses de pulvérisation pour adapter au mieux la taille des gouttelettes et leur bonne répartition.

Lorsque l'on est en mixité Agriculture Biologique et conventionnel il n'est pas obligatoire règlementairement d'avoir 2 pulvérisateurs, en revanche il ne faut pas retrouver de résidus de produits non bio dans les produits bio, donc il faut un très bon protocole de nettoyage ou avoir deux pulvérisateurs et en dédier un à l'AB.



Phytotoxicité cuivre sur Chasselas

Attention également à la phyto-toxicité du cuivre sur les fruits due à une mauvaise pulvérisation, et/ou une intervention sur un feuillage humide ou par trop forte chaleur. C'est d'autant plus important que les standards de vente des raisins bio sont calés sur le conventionnel : les consommateurs veulent de beaux fruits, même en AB.

Il y a actuellement des discussions européennes : la dose de 6kg/ha de cuivre métal, lissée sur 5 ans est remise en cause, elle risque de passer à 4 kg/ha maximum, non lissée sur les années. Nous aurons plus d'informations en fin d'année 2018.

Karine Ghion, de la Chambre d'Agriculture, et Gilles ont présentés un exemple de cahier de traitement 2018 : au total l'agriculteur a utilisé 3 kg/ha de cuivre métal (en comptant les cuivre homologués ainsi que les cuivre classés en engrais) alors que cette année la pression des maladies fongiques comme le mildiou est forte. Cela a été efficace, donc c'est tout à fait possible en AB d'utiliser moins de cuivre.

Le piégeage en confusion sexuelle est important si l'on est en zone risqué cochylis ou eudémis.

➔ **En AB, les points à retenir sont d'ANTICIPER et d'OBSERVER ses parcelles.**

- Conduite et le travail du sol :

La vigne a pour besoins :

0 à 40 U d'N, 0 de P, et 60 à 80 U de K. Il ne faut pas sous-estimer les besoins en potasse d'une vigne, surtout jeune en développement. En azote, par contre la fertilisation légère convient.

Des travaux sont en cours au sujet de semis inter-rang en vigne cuve : plusieurs organismes recherchent des végétaux à planter en inter-rang ou sur le rang, bien adaptés au contexte, c'est-à-dire non concurrentiels et de petite taille, pour aider la vigne et ne pas trop amener d'humidité pour les grappes.

Par ailleurs, une démonstration d'outil de travail du sol et de maîtrise de l'enherbement inter-rang a eu lieu avec Marc Miette chez Violaine Moles, le compte rendu se trouve en annexe.

- Variétés de raisins de table :

ADAPTEES AB	Pourquoi ?
EXALTA	Variété la plus plantée en AB depuis 5 ans. Petites grappes, Moyennement sensibles aux maladies (mildiou, oïdium, botrytis), quasi apyrène, goût muscaté.
CHASSELAS	Valeur sûre de notre région, Représente au moins 50% de la production Sud-Ouest (SO), Production précoce, Assez peu sensible aux maladies, Objectif : 10T/ha de moyenne (aujourd'hui moyenne de 6T/ha).
RIBOL	Assez peu sensible aux maladies, Attention à le récolter mûr : autour du 10 octobre, pas avant car sinon goût moyen même si se colore tôt (au 15 septembre).
MUSCAT DE HAMBOURG	Se produit surtout dans le Sud-Est (SE) (70% des raisins de table bio sont du Muscat du SE), moins adapté à notre région.
SUFFOLK RED	Variété inscrite récemment, petites grappes roses, apyrène, goût foxé, se récolte au 10 septembre, Tolérante aux maladies.

NON ADAPTEES AB	Pourquoi ?
CENTENNIAL	Peu de producteurs l'ont en bio (2), raisin apyrène intéressant par ailleurs, très sucré, mais sensible aux maladies (mildiou notamment), Se récolte fin août, Epiderme très sensible.
DANLAS	Très sensible au mildiou.
ITALIA	Pas très adapté pour le SO, Variété tardive, Sensible au mildiou.

➤ **Partie témoignage agriculteurs : Claude GIBERT et Jean-Baptiste, son fils.**

- 1985 : **installation de Claude**, sur 12 ha de ferme,
- 1988 : plantations de 4 ha de Chasselas,
- 1995 : plantations de Ribol,
- 2000 : agrandissement progressif pour arriver à **150 ha de grandes cultures** (maïs, blé, tournesol...) en conventionnel, mais avec peu de revenus dégagé pour lui seul,
- 2005 : conversion d'un îlot de grandes cultures et plantations d'Exalta
- 2006 : conversion de la totalité de l'exploitation en Agriculture Biologique, **60 ha labourés**.
- 2013 : **installation de Jean-Baptiste**, après un BTS transformation en industrie,
- 2014 : plantations de nouveau de Ribol et d'Exalta pour arriver aujourd'hui à :
 - 4 ha de Chasselas,
 - 1,5 ha de Ribol,
 - 1,10 ha d'Exalta,
 - 10 ha de Blé tendre d'hiver,
 - 5 ha de pailles (orges, petit épeautre),
 - 10 ha soja,
 - 5 à 6 ha de tournesol,
 - 5 à 6 ha de lin,

Cette action est cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat au travers du CasDar.

- 3 ha lentilles,
- 10 ha de pois chiche,
- 1,5 ha d'ail,
- 1,5 à 2 ha d'oignons.

Aujourd'hui : en divisant la surface par deux, ils font vivre 6 Equivalents Temps Plein : 2 chefs d'exploitation (Claude et Jean-Baptiste) et 4 salariés.

L'idée de la transformation leur est venue car en 2013 ils ont eu d'importants dégâts de grains éclatés et de maladies et 95% de la récolte a été jetée. Jean-Baptiste s'est donc installé en achetant du matériel d'occasion pour débiter et transformer en jus les raisins ou pommes (achats extérieurs) non vendus en frais. Ils font également de la prestation de service et en démarrant avec la vente en 2014 de 500 bouteilles de jus, ils vendent aujourd'hui plus de 30 000 bouteilles.

Leur commercialisation passe par de la vente directe et également par le frère de Jean-Baptiste qui travaille en tant qu'acheteur grossiste sur Toulouse.

Leur programme technique est proche du programme présenté en exemple, par contre, ils utilisent également depuis plus de 4 ans un produit à base de plantes venant de Normandie (Biodévas, le vitimix) qui aide au développement et surtout à la stabilité des productions (vignes et sur ail/oignons). Les rendements sont stables, peu de maladies et peu de problèmes de ravageurs. Ils observent par contre des excès de vigueur de la vigne, mais cet inconvénient est moins important que les avantages qu'ils y trouvent. Le prix du produit est de 50 à 60€/passage.

En revanche, si une année ils ont une pression trop forte en maladies : ils font un passage sur deux en vitimix puis cocide. Il ne faut surtout pas mélanger avec du sulfate de cuivre le produit, donc différer les interventions à chaque fois.

- Parcelle visitée :

Toute la parcelle visitée est cultivée en sec, mais il faut souligner qu'elle est sur le versant Nord du coteau, donc relativement protégée de la déshydratation.

Ils fractionnent la récolte depuis mi-septembre (20% récoltés) puis jusqu'à début octobre. La parcelle n'est pas « débrindillée », donc économie de 80heures/ha : ce n'est plus nécessaire d'ébrindiller car



celles-ci poussant vers le haut elles augmentent le rendement de la photosynthèse ; en effet le cuivre étant phytotoxique, il limite la surface foliaire.

Le rendement est de 15 à 17t/ha sur la parcelle visitée. Alors que sur le groupe la moyenne est à 6t/ha avec des hétérogénéités. L'objectif des accompagnements techniques est de faire augmenter la moyenne à 10t/ha. Les différents types de conduites (verticales,...) et la vigueur faible peuvent expliquer les différences.

Ils ont réalisés 2 passages de lame intercep, 2 passages de tournesol de chez Pellenc + en 2018 passage manuel à la bêche 8h/ha sur les mottes de fétuque au pied des souches.

Ils ont une partie de la parcelle en TBORD et l'autre en lyre : mais sur le TBORD un seul bras a été gardé donc les grappes sont plus grosses et moins nombreuses que sur la lyre. Gilles conseille de conserver 2 bras sur le TBORD également, pour faire des grappes plus petites mais avoir des pieds globalement plus chargés. On observe 1,5 fois plus de chargement sur la partie lyre en 2 bras que sur le TBORD à un seul bras.



Compte rendu réalisé par Marie Bollino, relu par Karine Ghion, Gilles Adgé et Marc Miette.

Cette action est cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat au travers du CasDar.